REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER

37/2025

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 20/06/25
Date d'affichage 20/06/25
Nombre de conseillers : En exercice : 22 / Présents : 14 / Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 26 juin à 20H45, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Joseph KUCHNA, Maire.

Etaient présents :
M. KUCHNA Joseph
M. NOCART Eddy
Mme GRIMARD Eliane
M. MARCAUD Hugues
M. DE SOUZA Bertrand
M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie
Mme METENIER Patricia
Mme VERNIS Cécile
M. DEBOST Anthony
Mme GUERRY Laure
M. CORRE Patrice
Mme BRUYERE Mireille
Mme LAFARGE Audrey

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. DESFEMMES Didier a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme COULON Sylvie a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
Mme FERNANDEZ Maryline a donné pouvoir à M. KUCHNA Joseph
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à Mme METENIER Patricia

Absents :
M. RENÉ David
M. DIFALLAH Azdine
M. CONIL Gaël
M. BAUDON Julien

Joseph KUCHNA, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H45.
Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 14 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 22, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. LABONNE Gérard est élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

12- Travaux du SDE 03 avenue de Thiers : déplacement de candélabres et dissimulation des réseaux (tranche 2)

Rapporteur / Eddy NOCART

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les estimations financières présentées par le SDE03 concernant les travaux suivants, appelant une contribution communale imputée sur le budget de fonctionnement.

DESCRIPTIF DES TRAVAUX	MONTANT	FINANCEMENT DU SDE 03	CONTRIBUTION COMMUNALE	ETALEMENT DE LA CONTRIBUTION
1/ Dissimulation des réseaux « avenue de Thiers » tranche 2	406 965€	284 876 €	122 089 €	Pas d'étalement : 122 089 € sur la cotisation de l'année prochaine *(sous réserve d'un commencement des travaux en année N)* **OU**

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20250701-DELIB37_25-

Affaire n°20240697				Etalement sur - 5 ANS (soit 26 786 €/an) - 10 ANS (soit 14 529 €/an) - 15 ANS (soit 10 548 €/an)
2/ Déplacement des candélabres, avenue de Thiers lié à l'aménagement Affaire n°20250321	42 670 €	21 335 €	21 335 €	Pas d'étalement : 21 335 € sur la cotisation de l'année prochaine *(sous réserve d'un commencement des travaux en année N)* **OU** Etalement sur - 5 ANS (soit 4 681 €/an) - 10 ANS (soit 2 539 €/an) - 15 ANS (soit 1 843 €/an)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération 1/ par le SDE 03 ;
- **RETIENT aucun étalement** quant à la contribution communale pour cette opération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le plan de financement de cette opération et tout document relatif à ce dossier ;

- **APPROUVE** la réalisation de l'opération 2/ par le SDE 03 ;
- **RETIENT aucun étalement** quant à la contribution communale pour cette opération ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le plan de financement de cette opération et tout document relatif à ce dossier.

Vote **POUR** à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 1er juillet 2025,

Le Maire,

Joseph KUCHNA

MAIRIE DE SAINT-YORRE (Allier)

Le Secrétaire de séance,

Gérard LABONNE

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-003-210302642-20250701-DELIB37_25-